



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9252<sup>e</sup>** séance

Lundi 30 janvier 2023, à 9 h 30

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ishikane . . . . .	(Japon)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Spasse
	Brésil . . . . .	M. de Almeida Filho
	Chine . . . . .	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis . . . . .	M. Abushahab
	Équateur . . . . .	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
	Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
	Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Ngyema Ndong
	Ghana . . . . .	M. Boateng
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique . . . . .	M. Afonso
	Suisse . . . . .	M. Hauri
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Brady

## Ordre du jour

### La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre  
(S/2023/3)

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre  
(S/2023/6)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 9 h 30.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation à Chypre**

#### **Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2023/3)**

#### **Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2023/6)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/64, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/3, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre, et sur le document S/2023/6, qui contient le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

J'informe le Conseil que la présidence du Conseil a rencontré les représentants des parties, qui ont confirmé qu'elles maintiennent leurs positions bien connues concernant la question inscrite à l'ordre du jour du

Conseil. Se fondant sur ces rencontres, avec l'assentiment des membres du Conseil, la présidence est parvenue à la conclusion que le Conseil peut se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malta, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2674 (2023).

Au terme de notre présidence, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation de Malte pour le mois de février.

J'exprime également mes remerciements aux membres du Conseil pour leur soutien et leur coopération, qui m'ont permis de mener à bien mes fonctions de Président. Je remercie tout particulièrement les représentants du Secrétariat, y compris l'équipe d'appui technique, le personnel des services de conférence, les interprètes, les rédacteurs de procès-verbaux et le personnel de sécurité.

*La séance est levée à 9 h 35.*